

AR PREFECTURE

024-292400603-20210330-2021AG1-DE
Regu le 22/04/2021

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 1
Objet : Quorum

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion.

Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 10h 00.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
ROOY Sylvain

Le Président,
DURAND Michel



A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

Dans les points particuliers, notifiés par le président, il est évoqué :

- Le changement d'une pompe sur la station de Gardonne
- La remise en service d'une pompe exhaure sur le secteur de Lamonzie avec l'aide du fontainier et de l'entreprise IGC Industrie.
- Il est rappelé aux adhérents l'importance de débroussailler les abords des bornes pour limiter les risques de casse lors d'intervention extérieure. En effet, en 2020, trois bornes ont été accrochées.

Monsieur COSTE Jean Paul interroge le président sur le fait que le rendement hydraulique est supérieur à 100 %. Monsieur le président, rappelle aux adhérents que les compteurs des bornes sont relevés régulièrement par le fontainier et remplacé dès les apparitions de dysfonctionnement. D'autre part, les compteurs dérivés ont une fiabilité de +/- 5 %, ce qui peut expliquer un rendement global de 102 %.

L'Assemblée de propriétaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : - Voix Pour : 24 - Voix contre : 0), décide :

AR PREFECTURE

024-292400603-20210330-2021AG1-DE

Regu le 22/04/2021

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sylvain ROOY

Le Président,
Michel DURAND



AR PREFECTURE

024-292400603-20210330-2021AG1-DE

Regu le 22/04/2021

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 3

Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 150 € HT/ ha
- Charge fixe « non utilisateur : 90 € HT
- Charge variable : 0.08 € HT / m³.

Le président informe les adhérents qu'en cas d'année de faible consommation le réseau se retrouverait sur une année de déficit car les coûts de revient à l'hectare sont de 205 €. La facturation en place ne couvrira donc pas les charges de fonctionnement du réseau.

Cette tarification est mise en place pour inciter les adhérents à conserver leur droit d'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sylvain ROOY



Le Président,
Michel DURAND



AR PREFECTURE

024-292400603-20210330-2021AG1-DE

Regu le 22/04/2021

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 4

Objet : ELECTION DU SYNDICAT

Monsieur le Président, rappel que chaque année les mandats de certains membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- Monsieur BEAUGIER Bernard
- Monsieur DURAND Michel
- Monsieur LASSERRE LARGE Benoît
- Monsieur THER Didier

Monsieur THER Didier n'étant plus exploitant pour le compte d'INNOV châtaigne, il ne se représente pas.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise propose de siéger au Syndicat

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : - Voix pour : 24 - Voix contre 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - Monsieur BEAUGIER Bernard
 - Monsieur DURAND Michel
 - Monsieur LASSERRE LARGE Benoît
 - La CAB

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sylvain ROOY

Le Président,
DURAND Michel

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 5

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE – Distraction de parcelle

Monsieur LOPEZ Jean Guy demande son retrait de l'ASA de Lamonzie Gardonne pour les parcelles suivantes, au motif qu'il n'a jamais utilisé son droit d'eau.

Commune	Section	Parcelle
GARDONNE	A	2106
GARDONNE	A	2109

Après en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 1 - Voix pour : 2 - Voix contre : 21), décide :

- DE REFUSER cette distraction de parcelle au motif que le caractère irrigable de la parcelle existe toujours
- D'INFORMER le demandeur par courrier avec accusé de réception de la décision de l'assemblée des propriétaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sylvain ROOY

Le Président,
DURAND Michel

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 6

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE – Distraction de parcelle

Les parcelles suivantes, ont été intégrées par erreur en 2008, lors de la modification statutaire. Ces parcelles, n'ont jamais été irriguée, ne sont pas desservie par le réseau, il est donc proposé au vote de les retirer du périmètre :

Commune	Section	Parcelle	
LAMONZIE SAINT MARTIN	C	988	
LAMONZIE SAINT MARTIN	C	990	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	83	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	813	
LAMONZIE SAINT MARTIN	A	1984	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	359	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	169	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	170	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	171	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	172	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	181	
LAMONZIE SAINT MARTIN	C	1226	
LAMONZIE SAINT MARTIN	B	1017	
LAMONZIE SAINT MARTIN	A	2515	
LAMONZIE SAINT MARTIN	A	2520	
LAMONZIE SAINT MARTIN	D	1071	
LAMONZIE SAINT MARTIN	D	383	
GARDONNE	B	2590	
GARDONNE	A	135	
GARDONNE	B	1056	
GARDONNE	A	466	
GARDONNE	A	467	
GARDONNE	A	469	
GARDONNE	A	472	
GARDONNE	A	473	
GARDONNE	A	474	
GARDONNE	A	475	

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

GARDONNE	A	478	
GARDONNE	A	479	
GARDONNE	A	480	
GARDONNE	A	481	
GARDONNE	A	482	
GARDONNE	A	483	
GARDONNE	A	484	
GARDONNE	A	485	
GARDONNE	A	489	
GARDONNE	A	490	
GARDONNE	A	491	
GARDONNE	A	493	
GARDONNE	A	496	
GARDONNE	A	498	
GARDONNE	A	1456	

Après en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 24 - Voix contre : 0), décide :

- D'ACCEPTER cette distraction de parcelle au motif qu'elles n'ont jamais été irriguées ni équipée
- DE DEMANDER aux services préfectoraux de prendre l'arrêté modificatif correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sylvain ROOY

Le Président,
DURAND Michel

Acte tenu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 7

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE – Agrégation de parcelle

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée des propriétaires qu'un utilisateur du réseau doit forcément être membre de l'ASA de Lamonzie Gardonne. A ce titre, les utilisateurs suivants n'ayant pas de parcelles incluses dans le périmètre il est proposé d'inclure les parcelles suivantes.

Liste des adhérents sans parcelles :

- Monsieur BANCHEREAU
- Monsieur CHARRIER
- MONSIEUR COSTE
- LASSERRE LARGE Benoît
- PAUTRIZEL Stephane
- PARISIO
- ROUAIX
- SAVARY

Parcelles à intégrer :

Ciommune	Lieu dit	Surface	Parcelle	Section	Parcelle primitive	Propriétaire	VCP	VILLE
Lamonzie-Saint-Martin	LE MONTEIL NORD EST	4229	1226	B	266	M CARRERE JEAN PIERRE	24680	LAMONZIE-ST-MARTIN
Lamonzie-Saint-Martin	LE VIGNAL OUEST	12382	171	C		M CARRERE JEAN PIERRE	24680	LAMONZIE-ST-MARTIN
Lamonzie-Saint-Martin	LE MONTEIL NORD OUEST	4602	177	C		M CARRERE JEAN PIERRE	24680	LAMONZIE-ST-MARTIN
Lamonzie-Saint-Martin	LE MONTEIL NORD OUEST	6065	181	C		M CARRERE JEAN PIERRE	24680	LAMONZIE-ST-MARTIN

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

Gageac-et-Rouillac	LA SIONIE	12250	143	A		M CHARRIER ANDRE ROGER	24400	MUSSIDAN
Lamonzie-Saint-Martin	LE VIGNAL OUEST	3278	169	C		M GUICHARD JEAN DANIEL	33700	MERIGNAC
Lamonzie-Saint-Martin	30 RTE DES EYGADOUX	14282	2481	A	366	M PARISIO JEAN PAUL EMILE	24680	LAMONZIE-ST- MARTIN
Gardonne	BRAYAT	8854	846	B	460	MME SAVARY NATHALIE	24100	ST-LAURENT DES VIGN
Gardonne	2 AV DU PERIGORD	21995	2590	A	302	SCOM DOMAINE DE CASTANG	24680	GARDONNE
Gardonne	BRAYAT	19977	1375	B	457	M BANCHEREAU CHRISTIAN GERARD	24680	GARDONNE
Gardonne	LE COUDERC	1052	2137	A	565	M COSTE JEAN- PAUL	24680	GARDONNE
Gardonne	LE COUDERC	26470	2231	A	551	M COSTE JEAN- PAUL	24680	GARDONNE
Gardonne	LES GOURGUES	1837	1195	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	12032	1196	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	2414	1197	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	1859	1198	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	8341	1199	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	3412	1200	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	1718	1201	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	23510	1202	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	4123	1203	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
Gardonne	LES GOURGUES	20998	1204	A		M LASSERRE-LARGE BENOIT	33220	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE

AR PREFECTURE

024-292400603-20210330-2021AG1-DE
Regu le 22/04/2021A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

Lamonzie-Saint-Martin	LES HEBRAS	7500	649	B	M PAUTRIZEL STEPHANE ERIC	24240	POMPORT
Lamonzie-Saint-Martin	LES HEBRAS	11241	650	B	M PAUTRIZEL STEPHANE ERIC	24240	POMPORT
Lamonzie-Saint-Martin	LES HEBRAS	5294	651	B	M PAUTRIZEL STEPHANE ERIC	24240	POMPORT
Lamonzie-Saint-Martin	LES HEBRAS	1055	652	B	M PAUTRIZEL STEPHANE ERIC	24240	POMPORT
Saussignac	HAUT DU BOIS NORD	34635	161	A	M ROUAIX ERIC	24240	SAUSSIGNAC

La surface du périmètre actuelle est de 498 ha et 27ca et 15a

La surface à ajouter est de 33 ha 23 ca et 35 a soit 6.67 % du périmètre.

Conformément aux règles en vigueur sur les ASA ainsi qu'aux statuts qui régissent l'ASA de Lamonzie Gardonne, l'Assemblée Extraordinaire réunie en ce jour est en mesure de délibérer sur l'agrégation de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : - Voix pour : 24 - Voix contre 0), décide :

- D'ACCEPTER ces agrégations de parcelle
- DEMANDE à la sous-préfecture de BERGERAC de prendre un arrêt modificatif.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SYLVAIN ROOY

Le Président,
Michel DURAND

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE

024-292400603-20210330-2021AG1-DE

Regu le 22/04/2021

A.S.A de Lamonzie Gardonne
Mairie
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 MARS 2021 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	50
Présents	17
Représentés	7
Absents	26

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 15 mars 2021, s'est réunie à la salle des fêtes de Gardonne sous la présidence de DURAND Michel

Mr ROOY Sylvain est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 8

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 2 500 € - DURAND Michel
- Responsable administratif : 220 € - FREYSSINET Hervé
- Responsable station Lamonzie : 780 € - LASSERRE Didier
- Responsable station Gardonne : 780 € - ROOY Sylvain
- Responsable administratif : 200 € - PALLARD
- Responsable réseau Lamonzie : 500 € - HAMOIR
- Responsable réseau Gardonne : 280 € - BEAUGIER

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 24 - voix contre : 0), décide :

Le Secrétaire de séance,
SYLVAIN ROOY

Le Président,
Michel DURAND

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle.

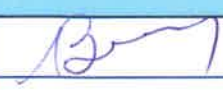




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.



ASA de Lamonzie Gardonne
Mairie de Gardonne 24680 GARDONNE

Assemblée des propriétaires
du : ... 30 Mars 2021 ...


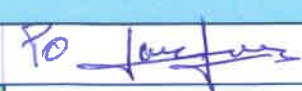
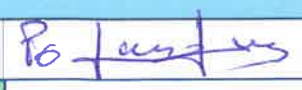
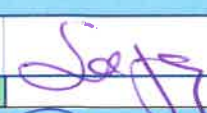
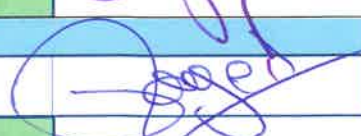

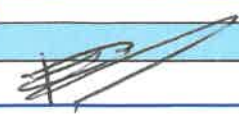
Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BANCHEREAU CHRISTIAN			
- BANCHEREAU CHRISTIAN	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
BERNEDE CHARLES			
- BERNEDE CHARLES	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
BORDE ERIC			
- BORDE ERIC	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
CHADOURNE CATHERINE			
- CHADOURNE CATHERINE	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	6,00	0,00	
CHARRIER ANDRE			
- CHARRIER ANDRE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION BERGERACOISE			
- COMMUNAUTE AGGLOMERATION BERGERACOISE	5,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	5,00	0,00	
COMMUNE DE LAMONZIE ST MARTIN			
- COMMUNE DE LAMONZIE ST MARTIN	0,00	4,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	4,00	
COMMUNE GARDONNE			
- COMMUNE GARDONNE	0,00	1,00	P/O 
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	1,00	
COSTE JEAN-PAUL			
- COSTE JEAN-PAUL	5,00	0,00	
- DURAND JOSETTE	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	7,00	0,00	
DOMAINE DE CASTANG			
- DOMAINE DE CASTANG	40,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	40,00	0,00	
DUBUR DOMINIQUE			
- DUBUR DOMINIQUE	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
DURAND JOSETTE			
- DURAND JOSETTE	3,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	3,00	0,00	





MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 = ha commune

<i>Usager</i> - Propriétaire	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
EARL CARBONNIERES			
- DELTEIL CHRISTIAN	10,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	10,00	0,00	
FARDET JEAN JACQUES			
- FARDET JEAN JACQUES	1,00	0,00	Po Hoz
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
FAVEREAU JEANINE			
- FAVEREAU JEANINE	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
FEREYROL MAURICE			
- FEREYROL MAURICE	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
GAEC DU RIVET			
- GAEC DU RIVET	5,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	5,00	0,00	
GAEC DE LA MOUTHE			
- GAEC DE LA MOUTHE	10,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	10,00	0,00	
GAEC BEAUGIER			
- BEAUGIER ALBERT	12,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	12,00	0,00	
GAEC DES ALPINES			
- FREYSSIGNET HERVE	6,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	6,00	0,00	
GARCIA JACQUELINE			
- HENRY JEANNE	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
GERAUD ANDRE			
- GERAUD ANDRE	0,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,50	0,00	
GFA LA MOUTHE			
- STROH JEAN MICHEL	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
GREZEL MICHEL			
- GREZEL MICHEL	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
HAMOIR BRIGITTE			
- HAMOIR REGIS ET BRIGITTE	14,00	0,00	
- SCI HAMOIR	14,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	28,00	0,00	
HEID SYLVETTE			
- HEID SYLVETTE	4,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	4,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 = ha commune

<i>Usager</i> - Propriétaire	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
INDIVISION GIANDUZZO			
- INDIVISION GIANDUZZO	2,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	2,00 0,00	
ISSALY PIERRE			
- ISSALY PIERRE	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
LACOSTE MICHEL			
- LACOSTE MICHEL	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
LASSERRE LARGE BENOIT			
- LASSERRE LARGE BENOIT	6,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	6,00 0,00	
LASSERRE LARGE MIREILLE			
- LASSERRE LARGE DIDIER	4,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	4,00 0,00	
LOPEZ JEAN GUY			
- LOPEZ JEAN GUY	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
MAYET OLIVIER			
- MAYET OLIVIER	10,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	10,00 0,00	
MOURGUET MELANIE			
- MOURGUET MELANIE	3,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	3,00 0,00	
PAUTRIZEL STEPHANE			
- PAUTRIZEL STEPHANE	4,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	4,00 0,00	
PEDEGAI PHILIPPE			
- PEDEGAI PHILIPPE	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
RIPOLL LAURENCE			
- RIPOLL LAURENCE	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
ROUAIX ERIC			
- ROUAIX ERIC	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
SARL BALDO MAXIME			
- SARL BALDO MAXIME	1,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	1,00 0,00	
SAS INNOVCHATAIGNE			
- GFA CONSTANT JEAN LOUIS ET FILS	20,00	0,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	20,00 0,00	
SAVARY NATHALIE			
			

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 = ha commune

<i>Usager</i> <i>- Propriétaire</i>	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
- SAVARY NATHALIE	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
SCEA DE PALLARD			
- SCEA DE PALLARD	40,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	40,00	0,00	
SCEA BOUFFEVENT			
- SCEA BOUFFEVENT	10,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	10,00	0,00	
SCEA DE MAROLLE			
- GFA DE MAROLLE	30,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	30,00	0,00	
SCEA LAFAYE ET FILS			
- LAFAYE JEAN YVES	32,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	32,00	0,00	
SCEA ALLIANCE AQUITAINE			
- BERNEDE CHARLES	11,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	11,00	0,00	
SCI LE CHENE DE BEAUMONTEIL			
- SCI LE CHENE DE BEAUMONTEIL	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
SICA CASTANG			
- SICA CASTANG	18,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	18,00	0,00	
SUTTEL PHILIPPE			
- SUTTEL PHILIPPE	4,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	4,00	0,00	
<i>Total sur la Structure =</i>		357,50	5,00

Mairie de Gardonne
24680 GARDONNE

Lamonzie, le Lundi 15 Mars 2021

MME SAVARY NATHALIE

1068 ROUTE DE LARTIGUE

24680 GARDONNE

CONVOCAATION

Madame, Monsieur

Vous êtes invité(e) à assister à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires qui aura lieu, le :

Mardi 30 Mars à 09H30
à la Salle des Fêtes de Gardonne

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale sera réunie à 10H00 (même lieu, même date)

Ordre du jour :

Bilan de la Campagne 2020

- Vote du Rapport d'Activité du Président
- Renouvellement des Syndics
- Demande de modification statutaire
- Questions diverses

Merci de vous munir d'un masque pour la durée de la réunion et d'emmener votre propre stylo pour la signature des documents obligatoires !!!

RAPPEL : NOUS VOUS DEMANDONS D'ENVOYER IMPERATIVEMENT VOS REGLEMENTS DE FACTURES DIRECTEMENT A LA TRESORERIE DE BERGERAC ET NON A LA MAIRIE DE GARDONNE

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président,

Mr Michel DURAND

POUVOIR

Je soussigné SAVARY NATHALIE, membre de ASA de Lamonzie Gardonne, donne pouvoir à M. DANIEL JEAN LOUIS de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Gardonne, le 29 03 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir Savary

POUVOIR

Je soussigné LASSERRE LARGE BENOIT , membre de ASA de Lamonzie Gardonne , donne pouvoir à M. Marcus Walter Bricht de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lamonzie Gardonne, le 20 Mars 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

POUVOIR

Je soussigné LACOSTE MICHEL , membre de ASA de Lamonzie Gardonne , donne pouvoir à M. Nelly Bernede de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Hombouder, le 29 mars 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir

POUVOIR

Je soussigné FARDET JEAN JACQUES , membre de ASA de Lamonzie Gardonne , donne pouvoir à M. Hattoir de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lamonzie Gardonne, le 30 Mars 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour-pouvoir

POUVOIR

Je soussigné RIPOLL LAURENCE , membre de ASA de Lamonzie Gardonne , donne pouvoir à M. LASSERRE BENOIT de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lamonzie Gardonne, le 21 Mars 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

POUVOIR

Je soussigné LASSERRE LARGE MIREILLE , membre de ASA de Lamonzie Gardonne , donne pouvoir à M. Arnaud Luc Le Piderme de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lamonzie, le 20 Mars 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

POUVOIR

024-292700003-20210304-2021AG1-DE

Regu le Je soussigné GFA LA MOUTHE, membre de ASA de Lamonzie Gardonne, donne pouvoir à M. Nelly Gagnard de me représenter à l'Assemblée extraordinaire des Propriétaires le Mardi 30 Mars à 09H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lamonzie Gardonne, le 29 03 2021
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

